

++++
 AIDE A LA F.F.S.P.N. SUR LE PLAN LOCAL SUITE A LA REFORME DU
 CONSEIL SUPERIEUR DE LA CHASSE.
 ++++

Il est important de montrer aux divers responsables: élus et administrateurs à tous niveaux que le public NON CHASSEUR est concerné par la gestion de la faune sauvage.

Un projet de réforme du Conseil supérieur de la Chasse qui en ce moment est le seul responsable de cette gestion est à l'étude.

Ce projet prévoit de donner au C.S.C. non seulement des pouvoirs en matière de chasse mais aussi de protection de la faune.

Cet organisme serait d'autre part scindé en deux parties. Un comité consultatif de 32 membres conseil du Ministre de la protection de la nature où les ORGANISMES DE PROTECTION DE LA NATURE ET LES SCIENTIFIQUES AURAIENT AU MAXIMUM 4 SIEGES et un "Office" disposant du pouvoir de gestion des finances où la majorité appartiendrait aux chasseurs et d'où LES NATURALISTES SERAIENT EXCLUS.

Pour protester contre ce projet il faudrait que le MAXIMUM DE PERSONNES écrivent personnellement:

- à leur député (car les réformes seront soumises au parlement)
- à leur préfet,
- au Ministre de la Protection de la Nature 2 Rue Royale 75-PARIS 8e.
- au Président de la République (Palais de l'Elysée) car en la matière il prend beaucoup de décisions.

 Ces lettres devraient dire ceci:

- Nous savons qu'il y a une réforme en cours.
- Il est anormal que les NON CHASSEURS intéressés par la faune sauvage et sa protection ne soient pas représentés à égalité avec les chasseurs dans tous les organismes chargés de la gestion et de la protection de la faune sauvage.
- La réforme doit tenir compte de ce souhait qui est celui de la majorité du public les chasseurs n'étant en définitive que minoritaires.

(Ne pas faire état d'une appartenance quelconque à une association de protection de la nature qui protesteront de leur côté)